

AGREMENT DE DIRECTION**ARRETE N° 2022-065****Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK)**

**rattaché au Centre de la Formation et du Développement des Compétences (CFDC)
de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP)
Campus Picpus
33 boulevard de Picpus – 75012 PARIS**

VU	le code de la santé publique et notamment ses articles L.4383-3, R.4383-4 et R.4383-5 ;
VU	l'arrêté n° 2022-003 du 5 janvier 2022 portant délégation de signatures du Pôle Transfert, Recherche, Enseignement Supérieur et Orientation en Réseaux ;
VU	l'instruction favorable par les services régionaux du dossier de demande reçu en date du 9 février 2022 ;
VU	l'avis du Directeur de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France en date du 23 février 2022 ;

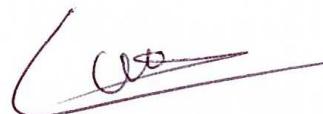
La présidente du conseil régional décide :**Article 1**

Madame Marie-Françoise LE QUELLEC, épouse DOVAL, est agréée en qualité de directrice par intérim, de l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK) du Centre de la Formation et du Développement des Compétences (CFDC - AP-HP), institut situé au 44 rue Jenner 75013 Paris.

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine en 1 exemplaire,
Le 18 mars 2022

La présidente du conseil régional,
Valérie PECRESSE

Par délégation,
L'adjointe à la cheffe du service des relations
avec les organismes
Laurence LARIDANT

**Conseil régional**

2, rue Simone Veil – 93400 Saint-Ouen-sur-Seine
Tél : 01 53 85 53 85 – www.iledefrance.fr